

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 04-03-2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Travaux de réfection du terrain de tennis d'Olmeta di Tuda

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze mars deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Vallecalle sous la présidence de Monsieur Pierre AGOSTINI (5^{ème} Vice-Président), pour le Président empêché.

Présents : 8 : AGOSTINI Pierre, BENVENUTI Jean-François, COSTA Paul, FLORI Claude, MAROSELLI Dominique, POGGI Augustin, SEBASTIANI Edith, SEGUIN Pierre

Représentés : 4 : GUARDINI Virginie par COSTA Paul ; LUCIANI Cyril par POGGI Augustin ; OLMETA Claudy par SEBASTIANI Edith ; ROVERE Anne-Sophie par BENVENUTI Jean-François

Absents : 19 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, POGGIOLI Joseph, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

En raison de l'objet qui concerne la commune d'Olmeta di Tuda, Messieurs AGOSTINI et SEGUIN n'ont pas participé au vote.

Considérant que le terrain de tennis d'Olmeta di Tuda est dans un état de vétusté avancée, notamment avec des clôtures affaissées et des fissures au niveau du sol qui empêchent toute activité.

Le Président de séance demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à faire procéder aux travaux de réfection de cet équipement et à signer tout document relatif à cette commande.

En outre, il propose le plan de financement suivant (pour un montant de 27 000 € HT) :

- Collectivité de Corse (au titre de la dotation quinquennale) : 16 200 euros (60 %) ;
- Etat (crédits sportifs) : 5 400 euros (20 %) ;
- Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru : 5 400 euros (20 %).

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire** :

- **VALIDE** le plan de financement cité supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette commande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : *Le*

Contre : *0*

Abstention : *0*

Pour Le Président de séance



Pour copie conforme

*Claude Flori
6^e Vice-Président*